

D'où vient l'école publique au Québec ?

JEAN-PIERRE PROULX (AVEC LA COLLABORATION DE CHRISTIAN DESSUREAULT ET PAUL AUBIN), *La genèse de l'école publique et de la démocratie scolaire au Québec. Les écoles de syndics 1814-1838*, Québec, PUL, 2014, 504 pages

Jocelyne Murray

Volume 9, numéro 2, printemps 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/73668ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Murray, J. (2015). Compte rendu de [D'où vient l'école publique au Québec ? / JEAN-PIERRE PROULX (AVEC LA COLLABORATION DE CHRISTIAN DESSUREAULT ET PAUL AUBIN), *La genèse de l'école publique et de la démocratie scolaire au Québec. Les écoles de syndics 1814-1838*, Québec, PUL, 2014, 504 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 9(2), 15–15.

D'OÙ VIENT L'ÉCOLE PUBLIQUE AU QUÉBEC?

Jocelyne Murray
Chercheuse en histoire

JEAN-PIERRE PROULX (AVEC LA COLLABORATION DE CHRISTIAN DESSUREAULT ET PAUL AUBIN) LA GENÈSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE AU QUÉBEC. LES ÉCOLES DE SYNDICS 1814-1838
Québec, PUL, 2014, 504 pages

L'originalité de cet ouvrage en histoire de l'éducation réside dans l'approche adoptée par Jean-Pierre Proulx qui analyse les débuts de l'école publique sous l'angle de la démocratie scolaire. En avant-propos, il fait sienne une réflexion de Fernand Dumont: «À la suite d'une maturation plus ou moins longue, un tournant si décisif est parfois intervenu dans le passé d'une collectivité que le sens même de son devenir s'en est trouvé changé» (p. xxi). C'est l'esprit de cette recherche qui expose combien l'établissement d'écoles rurales publiques gérées par des syndics élus par les populations locales était pour le moins novateur dans ce pays.

Il faut souligner la collaboration des historiens Christian Dessureault et Paul Aubin qui apportent chacun une expertise précieuse à l'élaboration de cet ouvrage. Les sources diversifiées de cette recherche puisent autant dans la presse libérale et conservatrice, les greffes de notaires, les journaux de la Chambre d'assemblée que dans les archives du Canada et du Royaume-Uni et les législations de nombreux pays ainsi que dans les propres travaux des auteurs.

L'ouvrage se divise en deux parties, la première se concentre sur «Le projet politique» et comporte cinq chapitres. On y analyse dans le détail les aspects sociopolitiques en ce premier tiers du XIX^e siècle: des débats politiques aux multiples projets de loi en passant par les idéologies sur l'éducation. La résilience des députés à faire adopter une loi créant un système d'écoles publiques pour le monde rural est remarquable, ils y mettront quinze ans.

Une «embellie politique» permet, en 1829, la promulgation de la loi intitulée Acte pour encourager l'Éducation élémentaire, largement connue comme la loi des Écoles de syndics. Enfin un succès après de nombreux refus de la part du pouvoir colonial (chapitre 2). Cette loi correspond à un «projet idéologique et politique des élites intermédiaires visant la formation des citoyens «éclairés» et «libres», plus à même de contribuer au «progrès» économique» (p. 46).

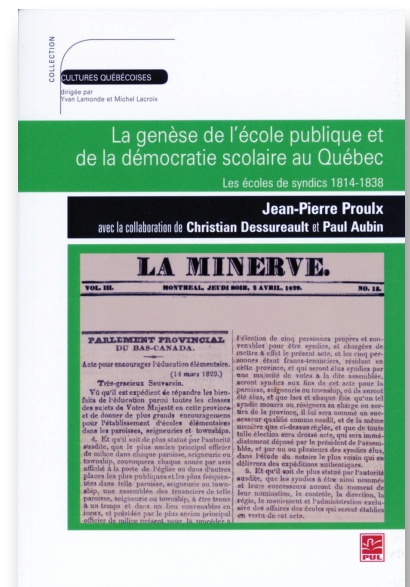
L'insuccès de la loi des Écoles de fabrique, adoptée en 1824, peut servir de faire-valoir à cette nouvelle loi qui crée des écoles laïques, sans empêcher que des curés et des ministres protestants les dirigent.

«L'essor et l'effondrement de ces écoles» (chapitre 3) s'intéresse aux structures qu'on met en place pour répondre à une demande d'écoles toujours croissante. Le législateur ne pouvait tout prévoir et c'est au fur et à mesure de l'organisation des écoles de syndics que l'on apporte les améliorations nécessaires à leur bon fonctionnement. Par exemple, la mise sur pied du Comité permanent de l'éducation pour assurer un contrôle du versement des subventions, la nomination de visiteurs, l'élection des syndics par arrondissement, l'émission de certificats de compétence pour le personnel enseignant. D'un autre côté, le Conseil législatif voulait obtenir le contrôle général du système éducatif. Tous ces tiraillements ne peuvent empêcher la population de vouloir ces écoles si bien que l'État se trouve dans l'incapacité de répondre financièrement à la demande.

Ce travail devient un incontournable pour qui s'intéresse à l'origine des écoles publiques au Québec. «Le premier grand projet politique» des Québécois méritait bien cette genèse qui prend racine grâce aux députés du Parti patriote.

La population était loin d'être indifférente à l'instruction. Le chapitre 4 consacré aux idéologies emprunte aux débats parlementaires et à la correspondance publiée dans les journaux pour démontrer le vif désir d'éducation souhaitée par de nombreux citoyens et députés. L'Église catholique aurait bien aimé prendre les écoles sous sa direction, mais les députés d'allégeance libérale voient les choses autrement, sans toutefois lui fermer la porte des écoles. Les influences extérieures traitées au chapitre 5 montrent que le Bas-Canada était bien de son temps et tentait, à son tour, de profiter des avancées scolaires qu'il constatait sur le plan éducatif tant aux États-Unis qu'en Europe.

La seconde moitié de l'ouvrage, «La mise en œuvre», est répartie en sept chapitres qui décrivent la dure réalité que représente l'implantation d'écoles à partir de si peu. Tout est à construire, édifices, corps enseignant, habitude d'aller à l'école avec assiduité, évaluation de l'enseignement, participation des citoyens à la fois comme syndics ou contribuables et parents qui acceptent de payer



pour l'instruction de leurs enfants et d'un certain nombre d'écoliers pauvres. L'État doit également apprendre à déléguer, à bien gérer ses subventions et à s'assurer qu'il n'y a pas gaspillage des maigres fonds publics mis à la disposition de l'éducation. Tâche énorme pour tous, les débuts scolaires sont ardues.

Cette deuxième partie se présente davantage comme une synthèse de nombreuses recherches élaborées de Lionel Groulx à Bruce Curtis, mais s'en distingue également. Pour notre intérêt, Proulx indique en quoi ses interprétations des écoles de syndics se démarquent de celles des autres chercheurs. En effet, les historiens de l'éducation ont traité de ces aspects propres aux écoles de syndics comme les abus pécuniaires ou l'incompétence du personnel enseignant ou encore la progression du nombre des écoles et celui des écoliers. La sociographie des élus nous apporte de nouveaux éléments. Malgré quelques longueurs, les auteurs nous livrent une vision complète de ce qu'ont été ces écoles de syndics. Quelques chiffres illustrent leur popularité. En 1829, on en dénombre 262 et, en 1835, 1202. Le nombre des élèves passe de 14 735 à 38 887 à l'automne 1835. On peut parler de succès. Et pourtant, les autorités coloniales mettent fin à ce système. Sans les fonds nécessaires, on ne peut maintenir ces écoles. L'idée d'une taxe foncière est lancée, celle de la récupération des biens des jésuites également, mais en vain ou trop tard. La fermeture des écoles de syndics, en 1836, est inévitable étant donné la détérioration du climat politique. De ces crises pourtant renaîtront des lois scolaires qui prendront en compte toutes les expériences amorcées avec les écoles de syndics.

Cet ouvrage comble un vide, car le début de notre système d'éducation publique n'avait jamais été traité dans son intégralité dans un ouvrage entièrement dédié à cette question. Ce travail devient un incontournable pour qui s'intéresse à l'origine des écoles publiques au Québec. «Le premier grand projet politique» des Québécois méritait bien cette genèse qui prend racine grâce aux députés du Parti patriote. Sans aucun doute, ces années tumultueuses ont laissé en héritage la démocratie scolaire. ♦